

Projet de loi

**ayant pour objet l'organisation de l'Université du
Luxembourg**

Deuxième avis complémentaire du Conseil d'État

(8 mai 2018)

Par dépêche du 27 mars 2018, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État deux amendements au projet de loi sous rubrique, élaborés par la Commission de l'enseignement supérieur, de la recherche, des médias, des communications et de l'espace.

Ces amendements, précédés de remarques préliminaires, étaient accompagnés d'un commentaire pour chacun des amendements ainsi que d'un texte coordonné du projet de loi sous avis reprenant les modifications apportées au texte initial.

Les amendements n'appellent pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 8 mai 2018.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes